

« PÉPITE » : PÔLE D'ACCOMPAGNEMENT  
CRÉATION JEUNE PUBLIC

---

Date de fin de candidature: 18 juillet 2018 pour la saison 2018/2019  
*un second appel à projet sera disponible dès octobre 2018*  
01 39 92 46 81 - contact@acta95.net

---

PRÉSENTATION D'ACTA :

**ACTA** est une compagnie de création jeune et très jeune public, installée à **Villiers-le-Bel** dans l'Est du Val d'Oise, sur le territoire de l'agglomération Roissy Pays de France. En parallèle de ses activités de création, ACTA développe chaque année des projets d'actions en termes de recherche et d'innovation artistiques, en y associant les artistes, les habitants et les professionnels de Villiers-le-Bel, du Val d'Oise et de la Région Ile-de-France. ACTA est en convention avec la Drac Ile de France, la région Ile de France, le conseil départemental du Val d'Oise et la ville de Villiers-le-Bel.

LE DISPOSITIF "PÉPITE"

La Compagnie ACTA étend son activité par l'accompagnement des équipes artistiques pour des compagnies qui souhaitent créer pour la petite enfance : par le biais de **PÉPITE, un pôle d'accompagnement à la création jeune public.**

Mus par un désir de transmission autour de ces enjeux artistiques forts et pour répondre à une nécessité de trouver des lieux propices au travail de création des compagnies, la direction artistique et l'équipe de la compagnie ACTA ont décidé d'accueillir, d'accompagner et de collaborer avec des artistes et des équipes invitées. Cela passe par des périodes de résidences, un partage des outils de création mis à leur disposition dans les locaux et des partenariats cultivés sur son territoire (crèches, ateliers parents-enfants, écoles maternelles, maisons de quartier).

Ce projet est rendu possible grâce au soutien et à la reconnaissance de la DRAC Ile de France depuis le printemps 2017.

---

Date de fin de candidature: 18 juillet 2018 pour la saison 2018/2019  
un second appel à projet sera disponible dès octobre 2018  
01 39 92 46 81 - contact@acta95.net

---

## CRITÈRES DE CHOIX DES COMPAGNIES

Le choix des compagnies accueillies, effectué par Laurent Dupont, se porte de préférence sur de jeunes compagnies s'inscrivant dans un processus de métissage des langages, de curiosité vis à vis de la création pour les jeunes publics, et d'expérimentations de nouvelles formes d'adresse en direction de ceux-ci (enfants et adultes accompagnant), avec l'intention de contribuer à l'enrichissement de la recherche théâtrale / chorégraphique / plastique / musicale... contemporaine.

Cette exigence artistique dans la sélection des équipes artistiques suivies reflète la volonté de cohérence et d'efficacité émanant du projet de transformation d'ACTA en pôle d'accompagnement jeune public en Région Ile-de-France.

Une attention particulière au territoire francilien sera portée en fonction :

- de la localisation géographique des compagnies
- du rayonnement des résidences sur le territoire

## MODALITÉS D'ACCUEIL

Deux formules sont proposées selon les besoins de votre résidence:

### ● Formule « Résidence courte : mise à disposition des locaux »

Simple mise à disposition pour des périodes de répétitions sans accompagnement spécifique. 5 jours en moyenne.

### ● Formule « Résidence Longue »

Pour les compagnies exprimant le besoin d'un temps de travail au plateau mais souhaitant également une immersion en crèche ou en école maternelle pour nourrir leur réflexion et/ou une présentation publique en fin de résidence, ACTA propose des temps de résidence plus longs, pouvant se décomposer en plusieurs périodes sur une année.

---

Date de fin de candidature: 18 juillet 2018 pour la saison 2018/2019  
un second appel à projet sera disponible dès octobre 2018  
01 39 92 46 81 - contact@acta95.net

---

• **Ces périodes comprennent :**

- Des jours de regards extérieurs du directeur artistique d'ACTA Laurent Dupont (selon sa disponibilité)
- Des jours d'aide à la structuration avec le personnel administratif d'ACTA
- Une journée d'accueil et de conseils techniques donnés aux jeunes compagnies par le régisseur général d'ACTA
- 1 présentation d'une maquette avec l'invitation de partenaires
- 1 relation avec le territoire de référence à l'écoute des compagnies : ateliers dans des lieux de la petite enfance ou accueil des habitants et structures pour des répétitions ouvertes.

**Pour les deux formules, l'accueil des résidences s'effectue entre le lundi et le vendredi (nous n'accueillons pas de résidence le week-end) et de 9h30 à 17h30, les temps de montage et de démontage devront être inclus dans ces horaires.**

### UNE BOURSE DE CRÉATION

Grâce au financement du dispositif par la DRAC Ile de France, **une bourse de création** destinée à soutenir l'emploi lors des résidences peut être attribuée à plusieurs équipes artistiques sur l'année. La bourse de création est plafonnée pour assurer une circulation des artistes sur le territoire et diversifier les rencontres pouvant être vécues par les publics.

Les critères de sélection pour bénéficier de la bourse de création se basent sur les propositions artistiques et les profils des compagnies accueillies dans le cadre de Pépité.

***L'accueil en résidence dans le cadre de Pépité peut donc s'effectuer avec ou sans bourse de création.***

---

Date de fin de candidature: 18 juillet 2018 pour la saison 2018/2019  
un second appel à projet sera disponible dès octobre 2018  
01 39 92 46 81 - contact@acta95.net

---

## DES RÉSEAUX POUR UN ACCOMPAGNEMENT DES COMPAGNIES DANS LA DURÉE

Compagnie structurante sur le territoire, ACTA est inscrite dans plusieurs réseaux et a tissé des liens avec des lieux de diffusion et des festivals au niveau **régional, national et international** : le réseau Courte-Echelle (avec 1.9.3. Soleil, la ville de Clichy-sous-Bois, la ville de Rosny-sous-Bois, la ville de Saint-Denis, la ville des Lilas, la ville de Gennevilliers et le Festival Théâtral du Val d'Oise), Très tôt théâtre – Scène conventionnée jeune public de Quimper, Festival Petits et grands à Nantes, Festival Méli'mômes à Reims,...

Nous pouvons ainsi faire bénéficier aux compagnies accueillies à La Pépîte d'un réseau professionnel large, pouvant les aider dans leur production et/ou leur diffusion.

L'organisation de la biennale européenne des **Premières Rencontres** co-coconstruite avec 18 Villes du Val d'Oise et de Seine et Marne permet également ouverture à l'échelle locale européenne.

## LIEU

Acta dispose d'une équipe solide administrative (2 pers) qui permet l'écoute, un partage, une expertise technique sur les dossiers des compagnies.

Acta dispose grâce à la Ville de Villiers le Bel, de 2 salles de répétitions (120 m<sup>2</sup> X 2 avec une hauteur de plafond de 6m) dont l'une dotée d'un gril et d'un tapis de danse -propices à l'accueil et au travail des compagnies.

ACTA a fait le choix d'investir dans l'équipement de la salle de répétition et a pu équiper la deuxième salle d'un tapis de danse et d'une légère régie lumière en 2018.

Un régisseur général est présent ou à l'écoute pour l'accueil des équipes, selon les besoins.

***Prise de contact avec la compagnie pour toutes demandes d'informations (fiche technique, précisions concernant les modalités, ...)***

---

Date de fin de candidature: 18 juillet 2018  
*un second appel à projet sera disponible dès octobre 2018*  
01 39 92 46 81 - [contact@acta95.net](mailto:contact@acta95.net)

---

## CANDIDATURE

**Remplir une fiche synthétique en répondant aux questions ci-dessous (en les copiant-collant dans votre fiche) et la renvoyer par mail avec un dossier de présentation de votre projet artistique avant le 18 juillet 2018 à : [contact@acta95.net](mailto:contact@acta95.net)**

- nom, prénom et contacts de la personne de référence
- Présentation synthétique du projet artistique de votre compagnie
- Projet spécifique au cœur de votre demande de résidence (joindre le dossier de présentation de votre projet si existant)
- Equipe artistique et technique de votre compagnie pendant la résidence (si déjà connue)
- Type de formule dont vous souhaitez bénéficier dans le cadre de Pépité
- Besoins en matière de moyens techniques ou administratifs
- Envie de faire des répétitions publiques à ACTA ou des ateliers dans des lieux de l'enfance. Si oui auprès de quel public (crèche, maternelle, primaire, programmateur, ...)
- Période(s) de résidence souhaitée
- Si au terme de la sélection votre compagnie n'obtient pas de bourse de création, serez vous toujours intéressés par un accueil en résidence ?